PrÉsidence

de la Paris, le 7 octobre 2014

République

NOTE

 à Monsieur le Président de la République

 ----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet : Point de synthèse des résultats opinion sur les allocations familiales, dans le cadre des discussions budgétaires en cours***

* Les résultats des dernières questions d’actualité du SIG laissaient apparaître un accueil mitigé des mesures envisagées :
* 59% des Français se disent opposés à la diminution de moitié de la **prime de naissance** à partir du deuxième enfant au motif que « *ces dépenses sont importantes à la naissance de chaque enfant* ». 41% estiment à l’inverse que l’on peut diminuer cette prime car « *les dépenses sont plus importantes pour le premier enfant*».

La gauche (38%) soutient moins cette proposition que la droite (42%).

* 43% des Français pensent que la **revalorisation de 65 euros** du montant des allocations peut être repoussée **de 14 ans à 16 ans** « *car c’est à cet âge qu’un enfant coût vraiment plus cher aux familles* » ; contre 56% qui estiment à l’inverse que ces allocations doivent être versées dès l’âge de 14 ans « *car les familles en ont besoin à cet âge* ».

Les sympathisants PS y sont là aussi nettement opposés (33%), alors que le centre (51%) ou la droite (48%) sont plus partagés.

* La meilleure **répartition du congé parental** entre père et mère est en revanche acceptée : les deux tiers des Français se déclarent favorables à « *ce que les 3 ans de congé parental soient maintenus, mais répartis égalitairement entre le père et la mère, c’est à dire 18 mois maximum pour chacun* ». Le principe est reconnu à gauche (70%) et à droite (62%).
* L’idée de **moduler les allocations familiales** reçoit un très bon accueil : 82% se disent d’accord avec l’idée « *adapter le montant des allocations familiales aux revenus des familles* », contre 18% qui préfèrent « *verser le même montant d’allocations familiales à toutes les familles* ».

Les sympathisants de la majorité sont quasi-unanimes (92%) ; les taux de soutien sont très élevés à droite (77%) et au Front National (79%).

L’approbation concerne toutes les CSP : 84% des CSP+, 86% des professions intermédiaires et 86% des CSP-. Le taux d’approbation le plus bas se trouve paradoxalement chez… les retraités (77%).

Ces résultats rejoignent ceux d’une série d’étude publiées au premier semestre 2013 *(Ifop pour le JDD ; Harris Interactive pour LCP ; CSA pour BFM-TV)*, qui faisait notamment apparaître que :

* 74% des Français se disaient favorables à « *un plafonnement des allocations familiales qui consisterait à les moduler selon les revenus de chaque famille* ». Les classes moyennes approuvent cette idée (75% d’approbation des professions intermédiaires ; 71% des employés) ; la gauche y est favorable à 83%, la droite à 66%.
* La proposition de « *restreindre leur distribution sous conditions de ressources, alors qu'elles sont actuellement versées à tous les foyers sans distinction de revenu* » recueillait 73% d’avis positif. Les classes moyennes y sont favorables : 75% de ceux qui ont un revenu net jusqu’à 3500€ l’approuvent. Les sondés aux revenus compris entre 3500 et 5000 € nets mensuels soutiennent encore la mesure (à 59%). Seuls ceux qui gagnent plus de 5000 € par mois commencent à décrocher (48% favorables).

Ces mesures sont très appréciées par les sympathisants de gauche : près de 80%, contre 60% pour les des sympathisants de droite.

* « *Geler leur revalorisation pour les plus hauts revenus* » recueillait 79% de soutiens (81% pour les foyers avec enfants). L’effritement du soutien à mesure que les revenus augmentent reste faible : 69% de ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 € mensuels y sont favorables ; 64% de ceux dont le revenu est supérieur à 5000 € net.
* En revanche, les Français ne sont pas prêts à payer plus. « *Fiscaliser les allocations en les intégrant dans les revenus du foyer soumis aux impôts* » ne recueillait que 44% d’approbation contre 55% d’opposition.

Les plus défavorisés se disaient massivement opposés (27% de ceux qui gagnent moins de 1200 € par mois - pourtant non assujettis à l’IR… - soutiennent cette proposition) ; alors que les plus aisés l’acceptaient davantage (48% de ceux qui gagnent plus de 5000 €, soit pour cette tranche le même taux d’approbation que la mise sous conditions de ressources).

 Adrien ABECASSIS